

# STATIONNEMENT DES PROFESSIONNELS FORMULAIRE DE DEMANDE

A remplir et à retourner avec les pièces justificatives à l'adresse suivante :  
Mairie de Toulouse / Accueil des résidents et usagers du stationnement /  
professionnels de la livraison,  
1, place de la Légion d'Honneur BP 35821 - 31505 TOULOUSE Cedex 5  
ou par courriel : [abonnement-stationnement@mairie-toulouse.fr](mailto:abonnement-stationnement@mairie-toulouse.fr)

## INFORMATIONS

Consultez  
[www.stationnement.toulouse.fr](http://www.stationnement.toulouse.fr)

## DEMANDEUR :

Entreprise : .....  
Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse professionnelle : .....  
Tel : ..... Portable : ..... Mail : .....

1<sup>re</sup> demande  Renouvellement si oui : N° Dossier : .....

## ARTISANS ET PROFESSIONNELS DE L'URGENCE ET DE MAINTIEN À DOMICILE

Formule « PRO Horaire » ou  Formule « PRO Annuel »

### PROFESSION :

Prestataires techniques de santé et services d'hospitalisation à domicile :

- Établissements disposant d'une autorisation de l'Agence Régionale de Santé.
- Établissements disposant d'une attestation d'adhésion de l'Assurance Maladie à la convention nationale des prestataires délivrant des produits et prestations inscrits aux titres I et IV de la liste prévue à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale et l'assurance maladie.

Professionnels médicaux, paramédicaux et de services intervenant à domicile.

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> médecins généralistes | <input type="checkbox"/> professionnels transports assis professionnalisés (TAP) | <input type="checkbox"/> ergothérapeutes            |
| <input type="checkbox"/> kinésithérapeutes     | <input type="checkbox"/> professionnels des laboratoires de biologie médicale    | <input type="checkbox"/> psychomotriciens           |
| <input type="checkbox"/> pédicure - podologues | <input type="checkbox"/> infirmiers  | <input type="checkbox"/> psychologues               |
| <input type="checkbox"/> orthophonistes        | <input type="checkbox"/> sages femmes  | <input type="checkbox"/> services de transport TPMR |
| <input type="checkbox"/> pédiatres             | <input type="checkbox"/> vétérinaires à domicile                                 | <input type="checkbox"/> pharmaciens                |
| <input type="checkbox"/> aides soignants       | <input type="checkbox"/> orthoptistes  |   |

Professionnels de la maintenance à domicile et des dépannages urgents

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> plombiers                        | <input type="checkbox"/> matériel frigorifique                          | <input type="checkbox"/> électroménager       |
| <input type="checkbox"/> antennistes                      | <input type="checkbox"/> matériel électronique                          | <input type="checkbox"/> miroiterie           |
| <input type="checkbox"/> climatisation / chaufferie       | <input type="checkbox"/> électricité / gaz                              | <input type="checkbox"/> menuisiers           |
| <input type="checkbox"/> surveillance                     | <input type="checkbox"/> désinfection, dératisation et désinsectisation | <input type="checkbox"/> plâtriers/plaquistes |
| <input type="checkbox"/> couverture, zinguerie, charpente | <input type="checkbox"/> serruriers                                     | <input type="checkbox"/> travaux de peinture  |
| <input type="checkbox"/> vitriers                         | <input type="checkbox"/> ascenseurs/monte-charges                       |   |

Prestataires de service et interventions à domicile auprès des personnes malades, âgées et handicapées

- Prestataire définis par la Loi du 26 Juillet 2005, article L129-1 du Code du Travail.
- Auxiliaires de vie et intervenants à domicile en emploi direct ou mandataire.

## PROFESSIONNELS NON SÉDENTAIRES : MARCHÉ DE PLEIN VENT + VÉHICULE AUTO-ÉCOLE

(Uniquement Formule « PRO Horaire »)

### DÉCLARATION DU VÉHICULE :

Genre : ..... Marque : ..... Immatriculation : .....

# STATIONNEMENT DES PROFESSIONNELS

## FORMULAIRE DE DEMANDE

### PIÈCES JUSTIFICATIVES :

#### Prestataires techniques de santé et services d'hospitalisation à domicile

- Copie de l'autorisation de L'ARS ou de l'attestation d'adhésion de l'Assurance
- Copie de la carte grise au nom de l'établissement

#### Professionnels médicaux, paramédicaux et de services intervenant à domicile

- Pour les infirmiers, kinésithérapeutes, pédicure-podologues, aides-soignants, sages-femmes, orthoptistes, orthophonistes, psychologues, ergothérapeutes et psychomotriciens : copie du bordereau de cotisation à l'URSSAF
- Pour les médecins généralistes / médecins pédiatres : copie de la carte de l'ordre des médecins et une ordonnance attestant de sa qualité de médecin généraliste ou pédiatre
- Pour les Transports Assis Professionnalisés (TAP) : copie de l'attestation CPAM avec le n° de conventionnement et pour les services de transport TPMR, l'attestation de formation TPMR des chauffeurs accompagnateurs ou l'agrément préfectoral de transport PMR.
- Pour les vétérinaires à domicile en complément des prestataires de services aux personnes malades, âgées et handicapées à domicile agréés déjà éligibles : copie du certificat d'inscription au tableau de l'ordre des vétérinaires en qualité de vétérinaire à domicile
- Pour les laboratoires de biologie médicale : copie de l'accréditation COFRAC (comité français d'accréditation) au nom du laboratoire
- Pour les pharmaciens : la copie de la carte de l'ordre des pharmaciens
- Copie de la carte grise au même nom que les justificatifs apportés

#### Professionnels de la maintenance à domicile et des dépannages urgents

- Copie de l'extrait du Registre National des Entreprises (RNE) de moins de 3 mois mentionnant l'activité, complété de l'avis SIRENE-INSEE de moins de 3 mois si l'activité n'apparaît pas sur l'extrait RNE
- Copie de la carte grise au même nom que les justificatifs apportés

#### Prestataires de service et interventions à domicile auprès des personnes malades, âgées ou handicapées

- Pour les associations ou entreprises en mode mandataire défini par la Loi du 26 Juillet 2005, article L129-1: la copie de l'agrément administratif de l'association ou de l'entreprise
- Pour les auxiliaires de vie indépendantes :
  - la copie du contrat de travail signée avec le ou les employeurs particuliers domiciliés sur le secteur réglementé payant, indiquant la mention d'auxiliaire de vie sociale ou la mention d'intervention auprès de personnes malades, âgées ou handicapées
  - un bulletin de paie de moins de 3 mois.
- la copie de la carte grise au même nom que les justificatifs apportés

#### Professionnels non sédentaires : marché de plein vent

- Copie de l'arrêté individuel autorisant l'occupation du domaine public précisant le nom, prénom de l'ayant droit ainsi que le marché de plein vent.
- Justificatif annuel de la direction « Marchés et Occupation du Domaine Public » précisant que le professionnel est éligible pour l'obtention du statut de Professionnel non sédentaire.
- Copie de la carte grise du véhicule du professionnel.

#### Véhicule Auto-école

- Copie de l'extrait du Registre National des Entreprises (RNE) de moins de 3 mois mentionnant l'activité « enseignement de conduite », complété de l'avis SIRENE-INSEE de moins de 3 mois si l'activité n'apparaît pas sur l'extrait RNE.
- Copie du certificat d'immatriculation au nom de l'établissement ou au nom du titulaire de l'activité indiqué sur l'extrait du Registre National des Entreprises (RNE).

J'atteste sur l'honneur d'utiliser ce dispositif uniquement à usage professionnel.

Toulouse, le  
Signature :

En cochant la case, vous donnez votre consentement au recueil des données dans les conditions et pour les motifs indiqués ci-dessous